

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Rémy VIOU, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT.

L'an deux mille vingt-six et le 7 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1^{er} juillet 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie MAZARS

20260707.09

TARIFS DES ACCUEILS POUR LA RENTREE 2026

Exposé

- Vu la délibération du 19 mars 2018 prévoyant l'application d'une augmentation annuelle de 2 % de la tarification des accueils ;
- Vu la délibération du Conseil syndical du 2 juin dernier relative à l'évolution de la tarification des accueils ;

Il est rappelé que les élus du SISAM ont souhaité engager une réflexion plus globale sur la grille tarifaire actuellement applicable, notamment concernant la répartition des tranches qui la composent.

Cette réflexion porte plus particulièrement sur deux points.

- D'une part, les premières tranches tarifaires pourraient être regroupées en une ou deux tranches, afin de simplifier la grille actuelle et d'en améliorer la lisibilité et la cohérence.
- D'autre part, la dernière tranche tarifaire regroupe aujourd'hui plus de la moitié des bénéficiaires des actions du SISAM, alors même qu'elle concerne des familles présentant des niveaux de revenus très disparates. Cette situation interroge sur l'équilibre et la progressivité de la grille tarifaire actuelle.

Ce travail de refonte nécessitant une analyse plus approfondie, il est proposé de reporter l'évolution structurelle de la grille tarifaire à une étape ultérieure, afin de permettre aux élus de disposer de tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

En revanche, il apparaît nécessaire de préciser dès à présent les modalités d'application de la tarification lorsque le quotient familial ne peut pas être déterminé, ou lorsque la famille ne réside pas sur le territoire du SISAM.

La mention précédemment envisagée, visant à inciter les familles à renseigner leur dossier d'inscription, ne paraît pas suffisamment adaptée dans sa formulation ni dans ses modalités d'application.

Il est donc proposé de retenir les principes suivants :

- « Les dossiers familles ne permettant pas de déterminer le quotient familial se verront appliquer le tarif T8. »
- « Les familles ne résidant pas sur le territoire du SISAM se verront appliquer du tarif le tarif T8. »

Par ailleurs, l'augmentation de 2 % prévue par la délibération du 19 mars 2018 sera appliquée à la rentrée scolaire 2026.

Ces dispositions permettent de sécuriser l'application de la tarification, de responsabiliser les familles dans la complétude de leur dossier et de garantir une règle claire, lisible et identique pour l'ensemble des situations concernées.

Tarification année scolaire 2026/2027				
Accueil de loisirs ALAE/heure				
T	QF	2025	*0,002	2026
T1	0 à 400	1,79 €	0,04 €	1,82 €
T2	400 à 620	2,25 €	0,05 €	2,30 €
T3	621 à 800	2,70 €	0,05 €	2,76 €
T4	801 à 1 200	3,06 €	0,06 €	3,12 €
T5	1 201 à 1 600	3,68 €	0,07 €	3,76 €
T6	1 601 à 1 800	4,00 €	0,08 €	4,08 €
T7	plus de 1 801	4,35 €	0,09 €	4,43 €

Accueil Mercredi/demi-journée				
T	QF	2025	*0,02	2026
T1	0 à 400	11,67 €	0,23 €	11,90 €
T2	400 à 620	12,33 €	0,25 €	12,58 €
T3	621 à 800	12,98 €	0,26 €	13,24 €
T4	801 à 1 200	12,98 €	0,26 €	13,24 €
T5	1 201 à 1 600	14,68 €	0,29 €	14,97 €
T6	1 601 à 1 800	15,71 €	0,31 €	16,02 €
T7	plus de 1 801	18,11 €	0,36 €	18,47 €
T8	QF non connu et/ou extérieurs	30,30 €	0,61 €	30,91 €

Accueil Mercredi/journée				
T	QF	2025	*0,02	2026
T1	0 à 400	15,19 €	0,30 €	15,49 €
T2	400 à 620	16,34 €	0,33 €	16,67 €
T3	621 à 800	17,45 €	0,35 €	17,80 €
T4	801 à 1 200	17,45 €	0,35 €	17,80 €
T5	1 201 à 1 600	20,26 €	0,41 €	20,66 €
T6	1 601 à 1 800	21,97 €	0,44 €	22,41 €
T7	plus de 1 801	24,80 €	0,50 €	25,29 €
T8	QF non connu et/ou extérieurs	47,63 €	0,95 €	48,59 €

Accueil vacances				
T	QF	2025	*0,02	2026
T1	0 à 400	15,19 €	0,30 €	15,49 €
T2	400 à 620	16,34 €	0,33 €	16,67 €
T3	621 à 800	17,45 €	0,35 €	17,80 €
T4	801 à 1 200	17,45 €	0,35 €	17,80 €
T5	1 201 à 1 600	20,26 €	0,41 €	20,66 €
T6	1 601 à 1 800	21,97 €	0,44 €	22,41 €
T7	plus de 1 801	24,80 €	0,50 €	25,29 €
T8	QF non connu et/ou extérieurs	47,63 €	0,95 €	48,59 €

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, VALIDE l'augmentation de 2 % de la tarification des accueils prévue par la délibération du 19 mars 2018, à compter de la rentrée scolaire 2026 ;

POURSUIT la réflexion engagée sur l'évolution de la grille tarifaire actuelle, notamment concernant le regroupement éventuel des premières tranches et la révision de la dernière tranche tarifaire ;

FIXE le principe selon lequel tout dossier famille ne permettant pas de déterminer le quotient familial se verra appliquer le tarif T8 ;

FIXE le principe selon lequel les familles ne résidant pas sur le territoire du SISAM se verront appliquer le tarif T8 ;

PRECISE que ces dispositions s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jour, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOUVIER

